

INSERTION

2018-2021



*L'insertion au cœur
de nos territoires.*

Pacte territorial local pour l'insertion (PTLI)

SDSeI Haut-Béarn

L'alliance du social et de l'emploi





Jean-Jacques LASSERRE
Président du Conseil départemental

Le Département s'est investi depuis plusieurs années pour faciliter l'accès à l'emploi des publics allocataires du RSA.

Ce choix repose sur une conviction forte : « le travail est un facteur d'insertion essentiel de participation à la vie de la cité et d'autonomie de la personne ».

Aujourd'hui, plus que jamais, alors que la situation socio-économique des populations de nos territoires reste difficile, l'insertion doit être un levier au profit des personnes les plus fragiles.

Le Plan Départemental d'Insertion (PDI), adopté à l'unanimité le 29 juin 2017, s'inscrit dans le nouveau projet départemental avec une ambition affirmée d'alliance du social et de l'emploi. Il porte la volonté du Département de décroiser ses politiques publiques. La politique Insertion doit donc répondre à un cheminement vertueux permettant d'offrir à tous des opportunités pour sortir de la précarité, de l'isolement social et favorisant le retour à l'emploi. C'est bien une approche de parcours que nous construisons ensemble dans un continuum socio-professionnel favorisant l'insertion sociale et professionnelle de ces personnes.

Le PDI, qui fixe le cadre stratégique départemental, se décline dans le Pacte Territorial pour l'Insertion (PTI) signé avec les partenaires départementaux œuvrant aussi en matière d'insertion. Le Département a aussi souhaité une déclinaison sur les sept territoires des Services Départementaux des Solidarités et de l'Insertion (SDSsel) par l'élaboration de Pactes Territoriaux Locaux pour l'Insertion (PTLI).

La politique Insertion s'inscrit dans une démarche partenariale avec l'ensemble des institutions et des acteurs du social et de l'emploi ; elle est inscrite dans le projet départemental d'action sociale qui est au cœur des territoires au même titre que les autres politiques relevant de la compétence du Département.



Trois questions à Anne-Marie BRUTHÉ, Conseillère départementale :

En quoi ce PTI est différent du précédent ?

Le Programme Départemental d'Insertion (PDI) a une ambition affirmée d'alliance du social et de l'emploi, ce dans une approche de parcours construit avec la personne en recherche d'emploi et les socio-professionnels. Le Pacte Territorial pour l'Insertion (PTI) formalise la démarche partenariale des acteurs de l'insertion et de l'emploi. L'idée est d'agir ensemble dans l'accompagnement vers l'emploi tout en répondant aux besoins des entreprises du territoire. C'est donc un ensemble de partenaires qui est engagé à nos côtés pour à la fois élaborer ce PTI et le mettre en œuvre avec 17 fiches action répondant aux orientations du Plan Départemental d'Insertion. Ce PTI est bien un cadre partenarial qui doit nous permettre d'ajuster notre politique d'insertion aux regards des besoins et des évolutions nécessaires ; d'autres partenaires pourront venir nous rejoindre s'ils le souhaitent.

Pourquoi des PTLI ?

La réorganisation territoriale des services du Département acte la volonté de notre collectivité d'être un acteur de proximité. La territorialisation est une chance pour les politiques d'insertion parce que les besoins des territoires sont différents et que les réponses doivent être nécessairement différentes. En résumé, si le Programme Départemental d'Insertion permet de « penser globalement » la politique d'insertion, le Pacte Territorial Local pour l'Insertion (PTLI) permet « d'agir localement ».

Quel est votre regard sur l'insertion ?

Le contexte actuel de pénurie de ressources humaines dans plusieurs secteurs d'activité justifie que l'insertion ne soit plus une politique réservée aux professionnels du social, les entreprises ont à s'emparer de cette problématique. Ils le font déjà puisque plus de 330 entreprises de notre département adhèrent aux Groupements d'Employeurs d'Insertion et de Qualification (GEIQ). L'entreprise est le lieu d'insertion professionnelle ; nous avons à travailler ensemble, professionnels de l'insertion, de l'emploi, de l'entreprise et de la formation. La démarche partenariale impulsée par le Programme Départemental d'Insertion va dans ce sens, tout comme le dispositif de l'Accompagnement global. Le Plan Pauvreté reprend également, dans sa stratégie, l'alliance du social et de l'emploi. Parce que réinsérer une personne dans l'emploi, c'est lui offrir un emploi tout en l'accompagnant dans la recherche de solution de mobilité, de logement, de garde d'enfant... selon le territoire où il se trouve. Lorsque je suis allée sur les territoires j'ai pu mesurer l'engagement des professionnels, j'ai découvert les différentes démarches partenariales en cours, et tout ceci me conforte dans l'idée que le Pacte Territorial Local pour l'Insertion est un véritable outil qui aide à la formalisation, au renforcement, au développement des partenariats existants. Cette démarche contribue à l'efficacité de notre politique d'Insertion.

Sommaire

1. Pourquoi un Pacte Territorial Local pour l'Insertion ?	5
2. Les enjeux de l'insertion sur le territoire	8
3. La déclinaison territoriale du Programme Départemental d'Insertion	13
4. Les chantiers partenariaux à engager	19
5. Le pilotage, le suivi et l'évaluation du Pacte	34

1

Pourquoi un Pacte Territorial Local pour l'Insertion ?

Le Département est un acteur majeur en matière de cohésion sociale et d'insertion. Au-delà de ses compétences obligatoires, en particulier le Revenu de Solidarité Active (RSA), le Conseil départemental s'engage dans des démarches actives pour lutter contre la précarité et améliorer l'insertion tant sociale que professionnelle des habitants des Pyrénées-Atlantiques.

Le PDI, adopté à l'unanimité le 29 juin 2017, s'inscrit dans le nouveau projet départemental avec une ambition affirmée d'alliance du social et de l'emploi. Il porte la volonté du Département de décloisonner ses politiques publiques.

La politique Insertion est mise en œuvre dans une démarche partenariale avec l'ensemble des institutions et des acteurs du social et de l'emploi.

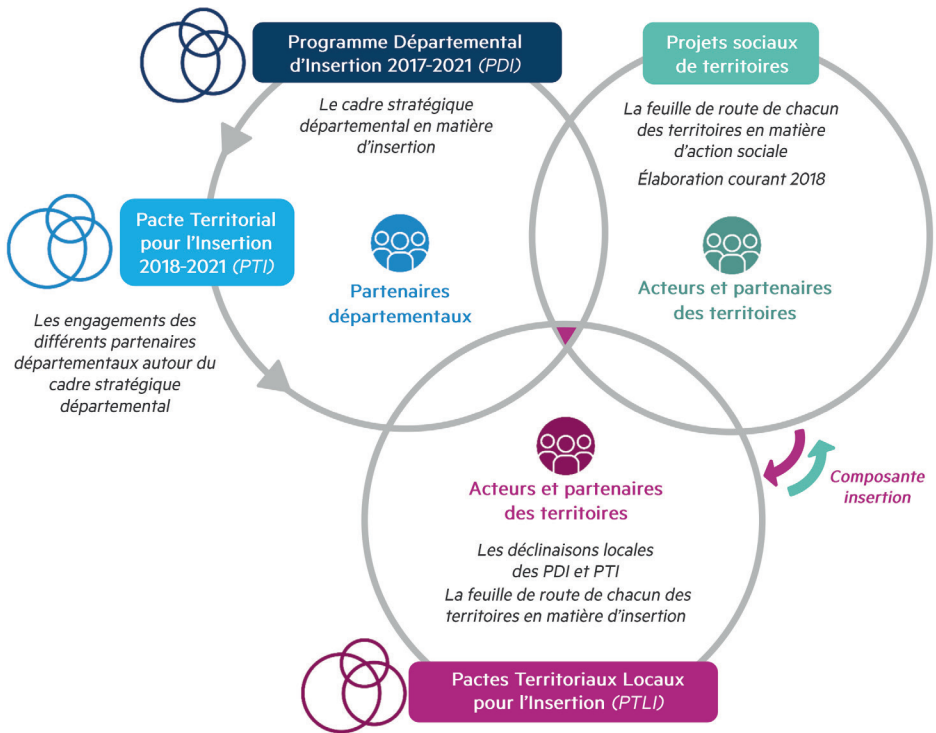
Si la loi n'a pas prévu explicitement la formalisation de Pactes Territoriaux d'Insertion à l'échelle infra-départementale, elle en laisse cependant la possibilité. Le PDI, qui fixe le cadre stratégique départemental, se décline aussi dans le Pacte Territorial d'Insertion (PTI) signé avec les partenaires départementaux œuvrant aussi en matière d'insertion.

En Pyrénées-Atlantiques, la conclusion d'un pacte partenarial pour chaque territoire apparaît comme une opportunité et le Département a souhaité une déclinaison sur les 7 territoires des Services Départementaux des Solidarités et de l'Insertion (SDSeI) par l'élaboration de Pactes Territoriaux Locaux pour l'Insertion (PTLI).

- Le Pacte Territorial Local d'Insertion se situe dans le droit fil de la territorialisation des services du Département. Il traduit la volonté du Département d'être au plus proche des usagers et en synergie avec les partenaires locaux. Le PTLI trouve ainsi naturellement sa place par rapport aux projets sociaux de territoire dont il constitue le volet insertion. Il mettra ainsi en œuvre l'indispensable transversalité de la politique d'Insertion en cohérence avec l'ensemble des grandes politiques déployées sur les territoires par le Département.
- Le Pacte Territorial Local pour l'Insertion, dans le contexte de la mise en place de la nouvelle organisation territoriale, constitue une opportunité pour décliner et mettre en œuvre la politique d'Insertion du Département. Chaque territoire décline ainsi les engagements du PDI quant à l'accueil et l'orientation du public, l'accompagnement des personnes, la construction de parcours d'insertion, le

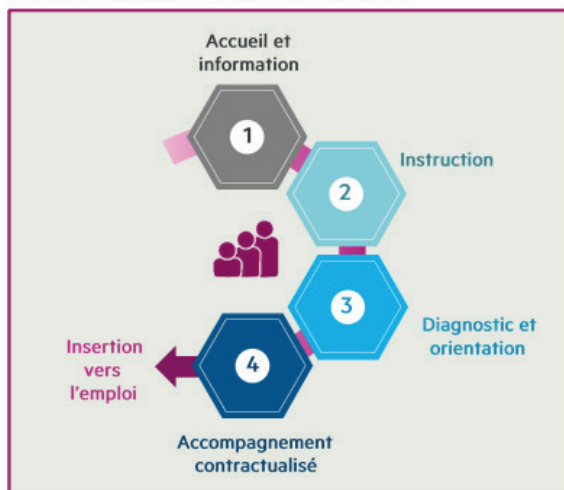
développement d'outils à même d'appuyer les personnes dans leur parcours d'insertion. Le PTLI garantit ainsi le respect des principes départementaux énoncés dans le cadre du PDI tout en tenant compte des ressources, particularités partenariales et territoriales existantes.

- Le Pacte Territorial Local pour l'Insertion s'ancre dans la richesse et la diversité des réalités territoriales. Chaque territoire doit composer avec un contexte socioéconomique différent, des ressources économiques qui lui sont propres, des profils de publics différents et des partenaires locaux singuliers. La thématique de l'insertion doit être partagée en proximité avec les acteurs du territoire. Les acteurs institutionnels et leurs échelons déconcentrés, lorsqu'ils existent, mais également les acteurs associatifs et les opérateurs qui interviennent au plus près des publics. Ces partenaires territoriaux sont en capacité non seulement de donner corps à la politique d'Insertion départementale mais surtout peuvent l'adapter aux besoins des publics et des ressources mobilisables. Cette démarche partenariale permettra d'incarner l'incontournable transversalité de la politique d'Insertion en conjuguant les compétences de l'ensemble des acteurs, que cela soit sur le champ social ou celui de l'accès à l'emploi.



Le PTLI a aussi pour objet de garantir le bon fonctionnement des différentes étapes de la chaîne d'insertion (voir ci-contre) sur le territoire, afin de répondre pleinement aux ambitions du PDI de ce point de vue.

Les fonctions de la chaîne d'insertion

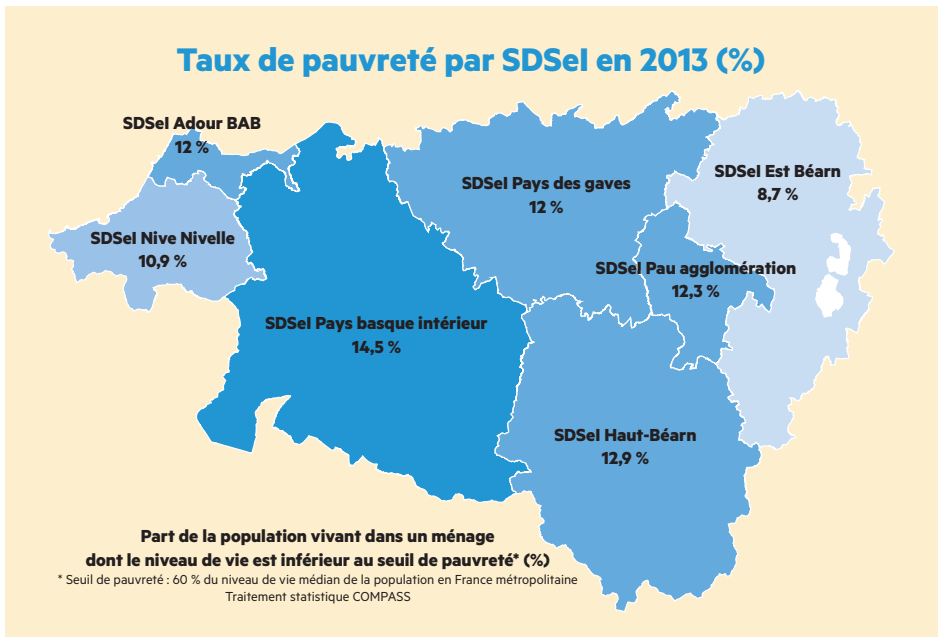


Les enjeux de l'insertion sur le territoire

Le territoire du SDSel du Haut-Béarn représente 5 % de la population départementale et compte 42 339 habitants, chiffre qui correspond à la population recensée dans les années 1960. La croissance de la population est de 0,1% par an entre 2008 et 2013 et n'est soutenue que par un solde migratoire positif.

Le territoire attire de nouveaux arrivants, aux profils diversifiés, plutôt jeunes (20-39 ans) disposant de hauts niveaux de formation (bac +2 ou plus) ou de niveaux de formations intermédiaires, vivants seuls ou en couple, plutôt jeunes et actifs.

En comparaison avec les moyennes départementales, la population du territoire du SDSel Haut-Béarn est **plus marquée par la pauvreté** : en 2013, 13% des habitants



vivent sous le seuil de pauvreté, contre 11,8% dans le département mais 14,5% en France métropolitaine à la même date. 1450 ménages du territoire sont couverts par les minima sociaux (AAH ou RSA socle) en 2015, soit 7,1% des ménages (une proportion plus faible que la moyenne relevée en France métropolitaine), taux orienté vers la hausse aux cours des dernières années.

Certaines problématiques sociales restent prégnantes, et attirent l'attention des partenaires du PTLI. En 2013, un tiers des ménages du territoire est composé de personnes vivant seules. Parmi elles, 19 % des femmes et 17 % des hommes sont au-dessous du seuil de pauvreté.

Les familles monoparentales sont également très exposées à la précarité. En 2013, 30 % de la population vivant en famille monoparentale vivent en dessous du seuil de pauvreté contre 27 % dans le département.



En 2013, **43 %** des ménages étaient constitués d'adultes vivant seuls, contre **35 %** en France métropolitaine.



16,4 % des femmes et **17,2 %** des hommes vivant seuls vivaient en dessous du seuil de pauvreté en 2013.



En 2013, les familles monoparentales représentent **7,6 %** des ménages, contre **6,9 %** dans le département.



28 % de la population vivant en famille monoparentale vivaient en dessous du seuil de pauvreté en 2013.

*SIG Politique de la Ville, CGET ; Données FILEAS décembre 2015,
Fichiers des allocataires des Caf, Source Cnaf*



Les résidences principales sont occupées à **14,5 %** par des locataires du parc social, contre **9,6 %** dans le département.

+1,1 % de logements par an entre 2008 et 2013, contre **1,7 %** dans le département.

*Observatoire des Pyrénées Atlantiques,
Portrait social de territoire SDSEI Pau Agglomération, CD 64 – Compas ; Données CD 64*

Un territoire porteur d'une dynamique en demi-teinte

La progression du nombre de logements sur le territoire est moins forte que celle du département (+1,3 % de logements par an entre 2008 et 2013 contre +1,7 % dans les Pyrénées-Atlantiques). L'essentiel des habitants sont propriétaires de leur logement, ce qui réduit la taille du parc locatif (privé ou social).

Le territoire est confronté à plusieurs enjeux du point de vue de l'accès à l'emploi et à la formation :

Le Haut Béarn concentre 16 296 emplois en 2013, soit 6 % des emplois du département. Mais leur nombre progresse seulement de 0,3% entre 2008 et 2013 contre 2,2% en moyenne dans le département. Le taux de création d'entreprises est également plus faible qu'à l'échelon départemental (14,1%), avec 11,6 % des établissements actifs en 2013 nouvellement créés.

Bien que le taux de chômage soit plus contenu qu'à l'échelle nationale, 6,8 % pour 9,7%, la structure de la demande d'emploi se caractérise par une sur-représentation des jeunes de moins de 26 ans (la proportion des 50 ans -et plus- est équivalente à la moyenne départementale mais reste tout de même importante).

La part des jeunes non insérés sur le territoire est supérieure à la moyenne départementale

En 2013, 15% des jeunes de 15 à 24 ans non scolarisés ne sont ni en emploi, ni en formation (soit 530 jeunes environ) contre 14% en moyenne départementale). Ajoutons que 30,5% de la population des 15 ans ou plus non scolarisés du territoire sont non diplômés.

La part des salariés en contrat précaire est particulièrement élevée dans le SDSel. En 2013, 18,8% des salariés de 15 ans ou plus étaient en contrat précaire (CDD, emplois saisonniers, emplois aidés, intérim, apprentissage contre 15% en France métropolitaine) alors même que l'activité saisonnière est dans la moyenne nationale, et représente 40 % des projets de recrutement.

Il est important de noter que près de 2 projets de recrutement sur 6 sont jugés difficiles à pourvoir par les employeurs, en particulier dans les secteurs des services à la personne, de l'hôtellerie-restauration et de la viticulture/arboriculture.

En s'appuyant sur ces constats, les partenaires du PTLI ont identifié les forces et les faiblesses du territoire du SDSel du Haut-Béarn (voir synthèse ci-après) du point de vue des enjeux liés à l'insertion sociale et professionnelle de ses habitants. Ce travail a permis d'identifier plusieurs objets de travail prioritaires, qui concentreront leurs efforts pour les années à venir

Les forces de notre territoire en matière d'insertion...

Un territoire en légère croissance, grâce à de nouveaux arrivants, plutôt jeunes et disposant de hauts niveaux de formation.

Une représentation des minimas sociaux moins forte qu'au niveau national mais un territoire relativement marqué par la pauvreté.

Un taux de chômage plus contenu qu'à l'échelle nationale mais avec une sur-représentation des jeunes.

Une très forte proportion de propriétaires de leur logement.

Un réseau de partenaires locaux qui se connaissent bien et qui a l'habitude de mener des projets inter structures.

Ses faiblesses ...

De nombreuses personnes vivant seules et des familles monoparentales particulièrement exposées à la précarité.

Une part importante de jeunes non insérés, rencontrant des difficultés d'insertion pour intégrer une formation ou un emploi.

Un taux de contrat précaire plus élevé que le taux national.

Des employeurs qui peuvent rencontrer des difficultés de recrutement, en particulier autour de certains secteurs/métiers « en tension » (services à la personne, hôtellerie-restauration).

Un faible renouvellement du nombre de logements.



Ses opportunités pour l'avenir...

Les partenaires du PTLI souhaitent renforcer leur coordination en faveur de l'insertion socioprofessionnelle des jeunes, rendre les formations attractives, favoriser le décloisonnement entre le milieu scolaire et économique, travailler sur le rapport à l'activité professionnelle, la confiance en soi, le savoir-être, la réussite.

Ils souhaitent également poursuivre et renforcer leurs efforts pour faciliter le rapprochement entre offres et demandeurs d'emploi, développer le lien entre le secteur économique et les structures qui œuvrent dans le champ de l'insertion, afin de répondre aux besoins des entreprises tout en permettant à chacun d'accéder à un emploi durable.

Au regard des difficultés que rencontre une part importante des personnes isolées et des familles monoparentales sur le territoire du SDSel, les partenaires du PTLI seront amenés à réfléchir à moyen terme au développement de modalités d'accompagnement innovantes, complémentaires à l'accompagnement individuel essentiellement pratiqué à ce jour.

La déclinaison territoriale du PDI

Axe 1 - Un accueil et une orientation réactifs

Rappel des objectifs départementaux.

Parce que le temps des personnes que nous accompagnons n'est pas le même que celui de nos institutions, les différentes étapes de notre organisation permettant de les accueillir et de les orienter se doivent être rapides, fluides, pertinentes, pour aboutir à la proposition d'un parcours et d'outils d'accompagnement adaptés. Compte tenu de ces objectifs, le Département et ses partenaires se sont fixés pour objectifs :

- De réaliser **une évaluation performante des situations, en s'appuyant sur** les capacités des personnes, leurs compétences et leurs ressources professionnelles et/ou sociales.
- De déterminer le type de parcours le plus adapté à la situation de chacun, en gardant à l'esprit que l'insertion professionnelle est la finalité de l'accompagnement qu'ils mettent en œuvre.
- De réaliser ce travail d'évaluation et d'orientation en s'appuyant sur un principe de réactivité (permettant à l'accompagnement de commencer au plus tôt) et d'implication de la personne (en lui permettant de faire valoir ses choix, sur la base d'une bonne information sur l'offre d'insertion et d'accompagnement existante).
- D'outiller cette étape de diagnostic et d'orientation (selon une méthode et des outils partagés), afin de faciliter la convergence des pratiques et de forger une culture commune à l'ensemble des intervenants.

Pour cela, le territoire du SDSel Haut-Béarn prévoit :

D'organiser des plateformes « instruction/orientation » sur le siège du SDSel Haut-Béarn pour les personnes résidentes sur Oloron-Sainte-Marie et le piémont Oloronais, les vallées de Josbaig, de Barétous et d'Aspe. Pour la vallée d'Ossau, la plateforme est organisée sur Arudy, une fois par mois. Concernant les personnes célibataires de la ville d'Oloron, le CCAS d'Oloron assure l'organisation de la plateforme en collaboration avec l'ALIE pour la phase orientation.

- **La phase instruction** doit offrir un accueil et une information de qualité et garantir une instruction et une ouverture réactive des droits au RSA en

direction des usagers se présentant sur le siège d'Oloron-Sainte-Marie et sur la permanence d'Arudy afin de permettre à chaque personne qui en fait la demande d'être accompagnée dans son accès au droit. Pour cela, une formation de l'ensemble du personnel administratif sera organisée, notamment concernant l'instruction RSA et les droits et devoirs du bénéficiaires RSA afin de développer les connaissances et les enjeux liés au dispositif.

- **La phase orientation** doit permettre d'organiser les cellules d'orientation dans le prolongement du temps d'instruction. Cet entretien a pour objectif de réaliser un diagnostic personnalisé et une orientation vers le référent le plus adapté à la situation. La participation de partenaires (CCAS) sur la ville d'Oloron-Sainte-Marie apporte une plus-value à travers un regard croisé socio-professionnel.

De mettre en place des séances d'informations collectives. Du fait de la dématérialisation de la demande RSA, des personnes ne participent pas aux plateformes instruction/orientation car elles instruisent seules leur demande sur la nouvelle application proposée par la CAF. Une fois le droit RSA ouvert, ces nouveaux bénéficiaires seront informés collectivement pour qu'ils puissent avoir accès à l'information sur les droits et les devoirs liés au RSA et qu'un référent leurs soit désigné pour assurer leur accompagnement.

De garantir la désignation d'un référent unique à chaque bénéficiaire à l'issue des entretiens d'orientation en s'appuyant sur les quatre types d'accompagnement définis dans le PDI : professionnel, socio-professionnel, social et veille sociale. Un référentiel technique à destination des professionnels sera rédigé en support au diagnostic et à l'orientation.

Axe 2 - Des parcours d'insertion adaptés aux besoins

Rappel des objectifs départementaux.

À travers le PDI 2018-2021, le Département se fixe pour objectif d'adapter l'accompagnement des personnes à leur situation et à leurs besoins, en diversifiant les modalités d'accompagnement proposées.

Pour cela, sur le territoire du SDSel Haut-Béarn, il s'agira :

D'assurer le suivi des parcours d'insertion sur le territoire, en s'appuyant sur le référentiel départemental d'accompagnement :

- **Assurer le suivi des portefeuilles des référents uniques.** Ce suivi sera organisé en interne au SDSel Haut-Béarn auprès des référents travailleurs sociaux

et ALIE, ainsi qu'auprès des référents conventionnés au regard des quatre parcours identifiés dans le PDI (professionnel, socio-professionnel, social et veille sociale). L'objectif est de vérifier les avancées de parcours et de veiller à garantir une fluidité sans figer le bénéficiaire dans un type d'accompagnement. Des entretiens avec les référents seront organisés à échéance régulière par le Chef de Service Développement Territorial et Insertion.

- **Maintenir le taux de contractualisation** en mobilisant les professionnels dans le suivi du parcours des personnes et en insistant sur l'approche globale des situations et sur les réorientations vers un autre référent si nécessaire. La contractualisation doit être utilisée par les référents comme un outil mobilisant le bénéficiaire dans son parcours d'insertion. L'accompagnement devra être régulier et les prestations du PDI proposées. Pour les allocataires du RSA, les Contrats d'Engagements Réciproques (CER) conclus par les agents du SDSEI seront validés par les 3 chefs de service et les responsables hiérarchiques. Le Chef de Service Développement Territorial et Insertion assurera le suivi et la validation des CER conclus par les ALIE et les partenaires conventionnés.
- **Organiser et formaliser les conditions d'entrée en parcours de veille sociale** à travers un support technique décrivant la procédure et le suivi des parcours pour ne pas figer les bénéficiaires dans cette nouvelle modalité.
- **Participer à la gestion et la mise en œuvre des équipes pluridisciplinaires** en animant et organisant la représentation des partenaires et des usagers. Les cadres du SDSEI seront mobilisés en tant que membres de cette instance, animée par le Chef de Service Développement Territorial et Insertion. Afin de sécuriser cette instance, un gestionnaire administratif référent sera garant de tout le processus, et notamment du suivi des décisions de l'équipe pluridisciplinaire. La représentation des usagers au sein de ces instances sera mise en œuvre selon les modalités déterminées par la loi et les orientations départementales.

D'organiser l'animation territoriale du réseau des professionnels et d'assurer la coordination en veillant à déployer tous les dispositifs du PDI auprès des professionnels et des partenaires. Le Chef de Service Développement Territorial et Insertion en charge de cette mission réunira régulièrement les acteurs de l'insertion du territoire pour dialoguer avec eux sur les offres mobilisables et celles qu'il conviendrait le cas échéant de créer ou soutenir.

Axe 3 - Des parcours vers l'emploi renforcés

Rappel des objectifs départementaux.

Le PDI 2017-2021 se fixe pour objectif de travailler davantage sur la construction de parcours vers l'emploi, en cohérence avec les besoins des employeurs du territoire. En lien avec ses partenaires, le Département cherche ainsi :

- **À renforcer la coopération entre les partenaires autour des métiers émergents et des besoins des entreprises.**
- **À favoriser la montée en compétences de l'ensemble des professionnels** mobilisés sur l'accompagnement des personnes, autour des enjeux d'accès à l'emploi et à la qualification.
- **À rapprocher les opportunités d'emploi et les personnes accompagnées**, en élaborant une candidathèque, en développant l'accès à la formation, en facilitant les périodes d'immersion en entreprises, en continuant à soutenir et à développer le champ de l'Insertion par l'Activité Économique (IAE), en développant le recours aux clauses d'insertion et en développant des relations régulières avec les acteurs économiques du territoire.

Pour cela, le territoire du SDSel Haut-Béarn prévoit :

De créer de la transversalité au sein des équipes pluridisciplinaires du SDSel : les nouvelles Commissions Techniques d'Évaluation (CTE) vont permettre d'étudier une situation dans tous ces aspects grâce aux professionnels représentant les différents métiers du SDSel. La question de l'insertion professionnelle sera abordée et amènera le collectif à faire davantage de propositions d'actions pour alimenter le PDI, à élever le niveau de connaissance des prestations et à augmenter la prescription de celles-ci.

De créer de la fluidité entre les référents professionnels : l'accompagnement socio-professionnel a pour objectif de faciliter l'accès à l'emploi pour les personnes. Les ALIE développeront leur connaissance du marché local et des prestations d'accompagnement vers le secteur marchand. De même, les travailleurs sociaux devront éviter de figer les parcours dans l'accompagnement social. Ces parcours devront être revus régulièrement afin de proposer le cas échéant un changement de référent.

D'élever le niveau de connaissance du marché local : les ALIE qui accompagnent les bénéficiaires du RSA vers l'emploi devront s'appuyer sur les partenaires et auront à développer des stratégies pour proposer davantage d'opportunités de travail. Le groupe de travail n°2, mis en place dans le cadre de ce PTLI « lien avec

le secteur économique », a pour objectif de favoriser une meilleure connaissance des groupements et réseaux d'employeurs et de développer la coopération avec les partenaires du territoire qui agissent dans ce sens.

De poursuivre avec Pôle Emploi la collaboration sur « l'accompagnement global » des publics en insertion avec une ouverture de cette modalité de suivi au public bénéficiaire du RSA.

De développer de manière globale une collaboration plus étroite avec l'agence locale de Pôle Emploi via des liens réguliers entre le conseiller « correspondant RSA », notamment au travers de partage d'offres d'emploi et de CV.

De consolider la collaboration avec les structures de l'IAE afin d'utiliser au maximum les opportunités d'emploi proposées.

D'apporter une attention particulière :

- Au suivi des parcours des salariés en insertion au sein des Structures de l'Insertion par l'Activité Économique (SIAE). Le Chef de Service Développement Territorial et Insertion ou les ALIE participeront aux comités de suivi (ESTIVADE) et au Comités Techniques d'Animation (CTA). La collaboration sera à renforcer afin d'utiliser pleinement les opportunités d'emploi offertes.
- A l'accompagnement des jeunes de moins de 26 ans, en lien avec la Mission locale en étant partie prenante des commissions Fonds d'Aide aux jeunes (FAJ) et Garantie jeunes et en travaillant en complémentarité auprès de certains jeunes qui peuvent être suivis en prévention par le SDSel. Participer de manière mensuelle au « café des partenaires » organisé par l'association de Prévention spécialisée. Le groupe de travail n° 1 du PTLI a pour objectif d'élever la collaboration entre les structures pour les jeunes les plus précarisés afin de prévenir l'entrée dans le dispositif RSA.

Axe 4 - Des outils à développer pour mieux répondre aux besoins

Rappel des objectifs départementaux.

Au regard du diagnostic réalisé à l'occasion de l'élaboration du PDI 2017-2021, le Département souhaite s'associer à ses partenaires pour renforcer les outils à la disposition des référents afin de mieux répondre à certains besoins aujourd'hui insuffisamment couverts. Quatre thématiques d'intervention ont été particulièrement identifiées :

- Le soutien à la mobilité, notamment en capitalisant sur les expériences initiées sur plusieurs territoires, en développant l'information et la communication autour des

offres existantes soutenant des plateformes de soutien à la mobilité mutualisant les ressources avec les partenaires.

- L'accès aux soins, en travaillant notamment avec l'Agence Régionale de Santé et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie pour faciliter l'accès aux soins des personnes rencontrant des problématiques de santé physique et/ou psychique, ainsi qu'en construisant des parcours d'accompagnement spécifiques pour ces personnes.
- L'accès et le maintien dans le logement, en s'appuyant notamment sur les actions développées au titre du Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD).
- Le développement du lien social, pour rompre l'isolement, notamment en s'appuyant sur la mobilisation de l'ensemble des structures de proximité (centres sociaux, espaces de vie sociale, réseau associatif, CCAS, actions collectives diverses etc.).

Pour cela, le territoire du SDSel Haut-Béarn prévoit :

L'insertion des jeunes dans sa globalité : élaboration d'un outil de repérage des freins et définition des modalités de mise en commun avec les partenaires.

Le logement d'urgence : la recherche de ce type de logement ou d'alternatives car notre territoire ne dispose pas de réponse pour l'accueil et l'hébergement d'urgence des femmes et des jeunes.

La prise en compte de la santé dans les parcours d'insertion notamment pour les jeunes : des réponses adaptées pourront être travaillées en lien avec les infirmières du SDSel et les partenaires du territoire (Contrat Local de Santé).

Projets innovants dans les zones rurales du SDSel : à l'instar du chantier qualification 2^e chance élaboré au 1^{er} semestre 2018 à Laruns, cette action pourrait faire l'objet d'un essaimage avec d'autres communes et/ou les services de développement économique des deux communautés de communes, pour faire émerger des projets. Des contacts seraient pris en commun avec le Conseil Régional.

Le développement des clauses d'insertion dans les marchés publics pour proposer au public en insertion des heures de travail sur le territoire.

La mobilité : des outils qui se développent sur le SDSel pour les publics en insertion : la plateforme mobilité, la location de véhicules à des prix abordables et le garage associatif de Mourenx.

Rompre l'isolement notamment en zone rurale.

4

Les chantiers partenariaux à engager

Afin d'organiser sur le territoire l'intervention conjointe du Département et de ses partenaires locaux, le Service Départemental des Solidarités Et de l'Insertion (SDSel) du Haut-Béarn a engagé une concertation partenariale au début de l'année 2018.

Lors de la journée de lancement du PTLI sur le SDSel du Haut-Béarn, et à partir des éléments énoncés dans le portrait de territoire, les participants ont pu échanger de manière très constructive et, au fil des discussions, s'accorder sur deux problématiques majeures à travailler en priorité : l'insertion des jeunes et le lien avec le secteur économique.

Les premières conclusions du groupe de travail

Les participants à la journée de lancement ont mentionné, lors des échanges, de nombreux points de progrès pour faciliter l'insertion des publics les plus fragiles :

- Mieux travailler avec les entreprises en accompagnant celles qui accueillent les jeunes en stage, en créant des ponts entre le milieu de l'entreprise et celui de l'insertion, en favorisant le décloisonnement entre le milieu économique et scolaire.
- Mieux communiquer auprès des jeunes sur les métiers, l'entreprise, le travail en développant les immersions, en travaillant sur le rapport au travail, la confiance en soi, le savoir-faire, la réussite en collaboration avec les agences intérimaires pour donner une première expérience de travail, une rémunération. Il s'agit également d'améliorer la connaissance des collégiens et lycéens sur les métiers, et promouvoir les métiers manuels. L'accompagnement des jeunes doit permettre de mieux s'adapter à leurs attentes et aux formes de travail qu'ils privilégient (pas nécessairement des CDI) et valoriser et rendre attractives les formations existantes.
- Renforcer les synergies et les coopérations entre les acteurs en développant les réseaux de connaissance des différents acteurs.

Chantier 1 – L’insertion des jeunes

Axe local 1
L’insertion des jeunes

Fiche projet 1

Des potentialités et des ressources à mutualiser pour soutenir le parcours des jeunes

Constat

- Des partenaires du territoire qui collaborent et qui ont souhait de développer les coopérations.
- Des ressources et potentialités encore trop méconnues par les partenaires.
- Un manque de maillage entre les acteurs de l’insertion.
- Pas de temps d’échanges formalisés et réguliers.
- Des actions cloisonnées.
- Une perte d’efficacité et de moyens.

Les objectifs visés

- Favoriser et simplifier la communication entre les partenaires.
- Créer un outil numérique évolutif, pour partager les informations des partenaires.
- Développer la complémentarité des offres de service pour plus d’efficacité et d’efficience.

Les résultats attendus au terme du PTLI

- Partage et réactivité
- Mutualisation de l’offre de service

Actions opérationnelles		Pilote(s)	Calendrier	Moyens à mobiliser	Suivi
1	Mettre à plat les potentialités et les ressources	SDSel	1 ^{er} semestre 2019	Évaluer le temps à dégager pour animer le groupe de travail et faire le lien avec les autres SDSel Créer un groupe projet avec les partenaires du territoire intéressés Définir le choix de l’outil en s’appuyant sur les compétences techniques du service informatique du Département.	<input checked="" type="checkbox"/> Non engagé <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Réalisé
2	Choisir l’outil le plus adapté : espace collaboratif, création d’un outil numérique				
3	Définir les partenaires du territoire qui seront rattachés à l’outil				
4	Définir le contenu : rubriques, thèmes, fréquences, modalités de mise à jour...				

5	Travailler en synergie avec les autres territoires qui développent le même projet	SDSel	1 ^{er} semestre 2019	Évaluer le temps à dégager pour animer le groupe de travail et faire le lien avec les autres SDSel	<input checked="" type="checkbox"/> Non engagé <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Réalisé
6	Définir les conditions d'utilisation au travers d'une charte			Créer un groupe projet avec les partenaires du territoire intéressés	
7	Faire vivre le partenariat en organisant des rencontres régulières	A définir	1 ^{er} trimestre 2019	A définir pour chaque partenaire concerné	<input checked="" type="checkbox"/> Non engagé <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Réalisé

Les indicateurs d'évaluation

Indicateurs quantitatifs

Le nombre de jeunes ayant bénéficié des actions.

Le nombre de réunions partenaires.

Indicateurs qualitatifs

Faciliter l'accès à l'offre de service des partenaires et aux actualités.

Faciliter l'organisation de rencontres partenaires régulières.

Axe local 1

L'insertion des jeunes

Fiche projet 1

« Au commencement était l'action »

Constat

- Des jeunes très en difficulté qui n'adhèrent pas aux ateliers collectifs.
- Qui ne connaissent pas les secteurs professionnels, les métiers et les conditions de travail.
- Qui cumulent des freins et qui sont peu mobilisables.
- Des jeunes ayant du potentiel à développer et à valoriser.

Les objectifs visés

- Favoriser le contact des jeunes avec le secteur économique.
- Augmenter le temps de rencontres employeurs.
- Mise en action préalable aux temps de préparation et de définition d'un projet professionnel individuel.

Les résultats attendus au terme du PTLI

- Adapter les actions pour les publics les plus éloignés et les moins captifs.
- Décloisonnement du social et du professionnel.
- Prévenir l'entrée dans le dispositif RSA.

Actions opérationnelles		Pilote(s)	Calendrier	Moyens à mobiliser	Suivi
1	Créer une nouvelle action dynamique basée sur la rencontre avec les entreprises : visites, échanges, immersions...	SDSel Mission locale Pôle Emploi	1 ^{er} trimestre 2019	Professionnels du SDSel Partenaires intéressés : Mission Locale, Pôle Emploi, centre social « La HAUT » 1 ^{re} réunion technique le mercredi 10 octobre 2018, organisée par le SDSel	<input type="checkbox"/> Non engagé <input checked="" type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Réalisé
2	Construire le contenu, le rythme, la durée...				
3	Prendre contact avec le club d'entreprises d'Oloron				
4	Mettre en commun les réseaux d'entreprises et les outils				

5	Développer les rencontres entre structures pour échanger autour de la connaissance des entreprises et des opportunités	SDSel Mission locale Pôle Emploi	1 ^{er} trimestre 2019	Professionnels du SDSel Partenaires intéressés : Mission Locale, Pôle Emploi, centre social « La HAUT » 1 ^{re} réunion technique le mercredi 10 octobre 2018, organisée par le SDSel	<input type="checkbox"/> Non engagé <input checked="" type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Réalisé
---	--	--	--------------------------------------	---	---

Les indicateurs d'évaluation

Indicateurs quantitatifs

Nombre de jeunes sur cette nouvelle action, dans le dispositif Garantie jeunes.

Nombre de contacts avec les entreprises.

Nombre et types de modalités différentes de rencontres avec les entreprises.

Indicateurs qualitatifs

Public capté.

Impacts sur le parcours professionnel et social.

Chantier 2 – Développer les liens avec le secteur économique

Axe local 2

Développer les liens avec le secteur économique

Fiche projet 1

Élaborer une stratégie de coopération en matière de relations avec les entreprises du territoire

Constat

- Des partenaires ayant des contacts individuels avec les entreprises.
- Pas de partage d'informations autour des besoins des entreprises.
- Une méconnaissance de certains métiers.
- Un manque de coopération et d'échanges sur les offres d'emploi et les candidats à proposer.
- Un besoin de mieux appréhender les outils et les actions de chacun.

Les objectifs visés

- Améliorer la coopération autour de la connaissance du secteur économique du territoire.
- Faciliter l'accès à l'information sur les offres d'emploi pour tous les publics.
- Mutualiser les moyens.

Les résultats attendus au terme du PTLI

- Accès aux offres d'emploi.
- Sortir du dispositif RSA par l'emploi.

Actions opérationnelles		Pilote(s)	Calendrier	Moyens à mobiliser	Suivi
1	Définir des modalités de coopération	Partenaires de l'emploi SDSel	1 ^{er} trimestre 2019	Structures d'accueil et d'accompagnement vers l'emploi, les ALIE du SDSel	<input type="checkbox"/> Non engagé <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Réalisé
2	Mettre en commun la connaissance du tissu économique du territoire				
3	Développer des projets communs				
4	Échanger sur les pratiques				

5	S'appuyer sur les préconisations et actions de l'étude réalisée dans le cadre du FAPI sur le lien avec le secteur économique	Partenaires de l'emploi SDSel	1 ^{er} trimestre 2019	Structures d'accueil et d'accompagnement vers l'emploi, les ALIE du SDSel	<input checked="" type="checkbox"/> Non engagé <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Réalisé
---	--	-------------------------------	--------------------------------	---	---

Les indicateurs d'évaluation

Indicateurs quantitatifs

Nombre de rencontres.

Nombre de participants.

Nombre d'entrée en emploi.

Indicateurs qualitatifs

Évolution des pratiques.

Meilleure connaissance du tissu économique.

Axe local 2

Développer les liens avec le secteur économique

Fiche projet 2

Organiser des réunions d'informations collectives communes sur le territoire autour des métiers de la fibre optique

Constat

- Des opportunités d'emplois à venir avec le développement du haut-débit sur le département.
- Des métiers accessibles à des publics peu ou pas qualifiés.
- Un plateau technique installé au Lycée professionnel d'Oloron pour former les candidats.
- Un risque de disperser les publics en organisant des informations collectives dans chaque structure pour la présentation des métiers et les formations de la fibre optique.

Les objectifs visés

- Faciliter l'accès à l'information pour un public très large.
- Programmer des informations collectives communes inter-partenaires.
- Mettre en place une communication de proximité sur le territoire du SDSel.
- Mutualiser les moyens.

Les résultats attendus au terme du PTLI

- Accès à la formation.
- Accès à l'emploi.
- Mixité des publics formés.

Actions opérationnelles		Pilote(s)	Calendrier	Moyens à mobiliser	Suivi
1	Définir le contenu de l'information, la durée et les lieux sur tout le territoire SDSel, en lien avec le GRETA	Pôle Emploi Mission locale SDSel	4 ^e trimestre 2018	Professionnels du SDSel, la Mission locale, Pôle Emploi, et les autres partenaires de l'insertion, avec le GRETA (centre de formation) 1 ^{re} réunion technique le mercredi 10 octobre 2018 organisée par le SDSel.	<input type="checkbox"/> Non engagé <input checked="" type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Réalisé
2	Cibler les lieux de communication et les outils				
3	Faciliter l'accès à l'information en délocalisant les réunions dans les vallées				
4	Mutualiser les moyens en définissant un planning d'intervenants				

Les indicateurs d'évaluation

Indicateurs quantitatifs

Nombre de réunions collectives.

Nombre de participants.

Nombre d'entrées en formation.

Indicateurs qualitatifs

Diversité des publics.

Maillage du territoire.

Axe local 2

Développer les liens avec le secteur économique

Fiche projet 3

Développer les étapes de parcours avec les structures de l'insertion par l'économique

Constat

- Des publics très éloignés de l'emploi qui ne peuvent pas accéder aux postes de travail dans les entreprises classiques et pour lesquels des étapes de parcours sont nécessaires.
- Des personnes peu ou pas qualifiées, ayant des difficultés dans la lecture et l'écriture du français, ne maîtrisant pas ou peu les codes de l'entreprise (assiduité, implication dans l'emploi, suivi des consignes, travail en équipe...), n'ayant pas conscience des exigences du monde du travail.
- Des publics qui doivent acquérir du savoir-être préalable au savoir-faire et qui doivent reprendre un rythme, un cadre, des horaires.

Les objectifs visés

- Construire des étapes de parcours pour les publics les plus fragiles.
- Améliorer la connaissance et l'orientation vers les structures de l'insertion par l'activité économique.
- Développer le partenariat.

Les résultats attendus au terme du PTLI

- Accès à des postes de travail.
- Prévenir l'entrée dans le dispositif RSA et augmenter les sorties.
- Créer du mouvement dans les parcours sociaux.

Actions opérationnelles		Pilote(s)	Calendrier	Moyens à mobiliser	Suivi
1	Définir des modalités de coopération	Partenaires de l'emploi avec les SIAE	1 ^{er} semestre 2019	Structures d'accueil et d'accompagnement vers l'emploi, les ALIE du SDSel, Estivade, Emploi service, les GEIQ	<input checked="" type="checkbox"/> Non engagé <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Réalisé
2	Améliorer l'information aux publics pour augmenter le nombre d'orientations				
3	Développer des projets communs				
4	Augmenter le nombre de places pour les jeunes				
5	Échanger sur les pratiques				

Les indicateurs d'évaluation

Indicateurs quantitatifs

Nombre de rencontres.

Nombre d'orientation.

Nombre d'entrée en emploi.

Indicateurs qualitatifs

Évolution des pratiques.

Meilleure connaissance du tissu économique.

Axe local 2

Développer les liens avec le secteur économique

Fiche projet 4

Développer la méthodologie de suivi dans l'emploi

Constat

- Des salariés qui peuvent rompre un contrat de travail à cause de freins périphériques importants, non résolus.
- Des entreprises parfois démunies pour soutenir leurs salariés.

Les objectifs visés

- Élaborer une méthodologie permettant de soutenir les salariés dans la gestion du temps et des problèmes périphériques engendrés par la reprise d'emploi : déplacements, garde d'enfants, gestion du temps...
- Mutualiser les moyens et coopérer pour résoudre des difficultés.

Les résultats attendus au terme du PTLI

- Maintien dans l'emploi.
- Prévenir les ruptures de postes

Actions opérationnelles		Pilote(s)	Calendrier	Moyens à mobiliser	Suivi
1	Définir des modalités d'intervention : méthodologie	Partenaires de l'emploi	Année 2019	Constituer le groupe projet en invitant les partenaires intéressés pour travailler le sujet et faire évoluer les pratiques professionnelles	<input type="checkbox"/> Non engagé <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Réalisé
2	Faire évoluer notre offre de service en intégrant le suivi en emploi dans nos propositions d'actions				
3	S'appuyer sur les ressources du territoire (outil partagé-chantier 1, fiche projet 1) pour agir sur les freins faisant obstacle au maintien en emploi				
4	Faciliter le lien avec les partenaires compétents pour accélérer la résolution des problèmes.				
5	Échanger sur les pratiques				

Les indicateurs d'évaluation

Indicateurs quantitatifs

Nombre d'étapes de parcours.

Nombre de salariés concernés par l'action.

Nombre de structures IAE impliquées dans l'action.

Nombre de structures nouvelles de l'IAE qui interviennent sur le territoire.

Nombre d'entrées en emploi dans les entreprises classiques.

Indicateurs qualitatifs

Évolution des parcours des salariés.

Évolution de l'implication des structures de l'IAE sur le territoire.

Satisfaction des salariés.

Satisfaction des employeurs IAE.

5

Le pilotage, le suivi et l'évaluation du Pacte

Le pilotage du Pacte

La gouvernance du PTLI est assurée par l'échelon du territoire, au travers du Comité Territorial des Partenaires. Il est piloté par la directrice du SDSel Haut-Béarn.

Les membres sont :

- Cadres du SDSel du Haut-Béarn
- Pôle Emploi
- Mission Locale TM20
- Centre Social « La Haüt »
- CCAS d'Oloron
- Association Oloron Prévention
- Association TRANSITION
- Estivade d'Aspe Pyrénées
- A.CO.R
- CAF
- MSA
- Chambre de Métiers
- Chambre de commerce
- Conseil Régional
- GEIQ Service à domicile
- GEIQ Interpro
- Emploi Service
- SAMETH/CAP EMPLOI

Le Comité Territorial des Partenaires s'est réuni une fois depuis le lancement de la démarche PTLI, le 25 avril 2018. Il a pour rôle de valider les thématiques retenues et d'analyser les nouveaux besoins, de suivre la mise en œuvre des fiches actions et de procéder à l'évaluation de la programmation.

Le suivi opérationnel des chantiers partenariaux

Les chantiers engagés dans cette première phase du Pacte Local seront menés dans le cadre d'une réflexion partagée et d'une co-construction avec nos partenaires locaux.

A cet effet, les groupes de travail sont co-animés avec des partenaires en lien avec les problématiques identifiées afin de pouvoir élargir le point de vue et de s'assurer une prise en compte des différents enjeux, au-delà de notre vision départementale.

Le suivi opérationnel des chantiers partenariaux est assuré par le Chef de Service Développement Territorial et Insertion en lien avec la Directrice du SDSel. La programmation des actions se fera sur la durée du PTLI (2018-2021).

Le comité territorial se réunira une fois par semestre, durant toute la programmation du PTLI et travaillera en lien avec le Comité de Pilotage du PTI Départemental.

INSERTION

Département des Pyrénées-Atlantiques

64, avenue Jean Biray

64058 Pau Cedex 9

4, allée des Platanes - BP 431

64104 Bayonne Cedex



PLUS PROCHE,
PLUS SOLIDAIRE
SOLIDARITÉ